



À : Tous les membres

Date : Le 26 mai 2021

Objet : Précisions sur les modifications à venir au Guide des mesures sanitaires

—

Chers membres,

Le 21 mai dernier, l'AQPM a participé, à l'instar d'autres intervenants du milieu, à une conférence téléphonique organisée par la CNESST et portant sur les modifications à venir concernant les mesures sanitaires à respecter sur nos plateaux d'enregistrement.

Or, bien que la CNESST indique que certaines ne sont pas encore établies, il a été confirmé que quelques changements, concernant uniquement les équipes stables (donc les interprètes), seraient apportés au Guide des mesures sanitaires vers la mi-juin.

L'appel a aussi permis à la CNESST et à la professeure retenue dans le secteur culturel à titre de personne-conseil en matière de santé publique, la docteure Raynaud, de confirmer certaines de leurs orientations pour le secteur audiovisuel, lesquelles sont en lien avec la couverture vaccinale.

À ce sujet, veuillez noter que :

- a) **Eu égard à une personne à risque (c.-à-d. une personne âgée de plus de 70 ans, une personne gravement immunodéprimée ou une personne souffrant d'une maladie chronique sévère)**

Actuellement, elle ne peut pas faire partie de l'équipe stable (zone 1) mais, la CNESST accepterait possiblement de modifier cette règle, seulement et uniquement si elle a reçu une 1^{ère} dose d'un vaccin depuis au moins 3 semaines.

- b) **Eu égard à la possibilité d'œuvrer sur plusieurs équipes stables, de changer d'équipes stables ou d'œuvrer à la fois sur une équipe stable et sur d'autres plateaux (sans faire partie de leur équipe stable)**

À ce jour, une même personne ne peut pas faire simultanément partie de deux (2) équipes stables. Une même personne peut faire partie d'une autre équipe stable successivement, uniquement si un délai de 7 jours

s'écoule entre la fin de sa participation au sein d'une équipe stable et le début de sa participation dans une autre équipe stable.

Rappelons que, même si une personne fait partie de l'équipe stable d'une production, elle peut vaquer par ailleurs à ses autres activités normales, y incluant œuvrer sur d'autres plateaux, dans la mesure où elle ne fait pas partie de l'équipe stable sur ces autres plateaux.

Si les changements envisagés se concrétisent, les autorités accepteraient, pour la personne ayant reçu une 1^{ère} dose de vaccin depuis au moins 3 semaines, qu'elle intègre une autre équipe stable sans délai. Donc, une personne pourrait finir d'œuvrer dans une équipe stable sur la production X le 4 juillet et débiter sa prestation au sein d'une autre équipe stable sur la production Y le 5 juillet. Cette mesure, à elle seule, faciliterait la gestion des calendriers de tournage.

D'autres assouplissements sont également envisagés pour les équipes stables, mais ils sont tributaires d'une augmentation du nombre de personnes pleinement vaccinées (c.-à-d. ayant reçu deux (2) doses du vaccin). Ces changements seront en phase à ceux à venir dans la sphère privée et auraient des impacts potentiels eu égard : 1) à la taille de l'équipe stable, 2) à la durée permise à moins d'un mètre et 3) aux types de « contacts » au sein de l'équipe stable.

Notez que tous les éléments mentionnés par la CNESST lors de la conférence téléphonique sont encore susceptibles de changer et que la façon dont ils seront incorporés dans le Guide aura un impact sur leur application. Il ne faut donc pas considérer que les changements mentionnés ci-haut sont déjà "officiels" ou "en vigueur". Toutefois, ils donnent une bonne idée de l'orientation du Gouvernement eu égard à notre milieu pour les 2-3 prochains mois et de l'étendue (ou des limites) de l'évolution que nous pourrions observer d'ici le mois de septembre. Nous vous tiendrons bien sûr au courant de la publication de documents plus officiels des autorités dès que ceux-ci seront disponibles.

N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des relations de travail si vous avez des questions au sujet du présent mémo ou à tout autre sujet.

Cordialement,

L'équipe des relations de travail.

Association québécoise de la production médiatique

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1
514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

AQPM